

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Valérie PILLOUX - Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX -

Procurations : Magali MATHIEU à Valérie PILLOUX

Absents :

Secrétaire de séance : Delphine DUCERF et Armand BRIGAUD

Date de convocation : Lundi 18 décembre 2025

Date affichage : Lundi 18 décembre 2025

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 20 novembre 2025, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

- Intervention de Monsieur Thibaut DURY : aménagement du Bourg.

Délibérations :

1/ Rapports annuels de la Communauté de Communes en matière d'assainissement non collectif et de gestion des déchets ménagers :

Délibération no 66-2025 : Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale. La Communauté de Communes Le Grand Charolais a transmis à chacune de ses communes membres :

- Le rapport 2024 du SMEVOM en matière de gestion des déchets
- Les rapports 2024 sur le prix et la qualité en matière de prévention et de gestion des déchets ainsi qu'en matière d'assainissement non-collectif.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'en prendre acte.

11 Voix pour

2/ Ouverture de crédits pour l'investissement 2026 :

Délibération no 67-2025 : Didier ROUX, maire, informe les membres du conseil municipal, que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou en l'absence d'adoption du budget avant le 30 avril 2026, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget principal et assainissement de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il propose d'ouvrir dès à présent :

- au budget primitif 2026 des crédits d'investissement indispensable à la poursuite d'opérations en cours notamment les dépenses réalisées dans le cadre des travaux de la chapelle, de l'église et des travaux dans les bâtiments publics : 81 880.31 €.
- au budget assainissement 2026 des crédits d'investissement indispensable à la poursuite d'opérations en cours notamment les dépenses réalisées dans le cadre du schéma directeur d'investissement : 15 783.00 €

11 Voix pour

3/ Adhésion au service urbanisme mutualisé du PETR du Pays Charolais Brionnais :

Délibération no 68-2025 : La commune doit adhérer au Service Mutualisé d'Instruction du Droit des Sols du PETR du Pays Charolais Brionnais, après l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce service est financé par les collectivités qui en bénéficient, à savoir les communes adhérentes pour 2/3 de son fonctionnement et la communauté de communes pour 1/3.

Le coût prévisionnel par dossier était pour l'année 2025 de 211 € par dossier (permis de construire, déclaration préalable, permis aménager, certificat urbanisme (b), permis de démolir) soit 140 € facturés par dossier pour la commune.

2 Voix contre / 2 abstention / 7 pour

Magali MATHIEU rejoint la réunion.

4/ Répartition des frais des Pompes à Chaleur sur le Site multiservice :

La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

5/ Décision modificative no 2 :

La trésorerie a fait savoir que l'article « caution » doit être soldé pour le montant de départ de la caution (680 euros) même si le remboursement de la caution aux locataires n'est que partiel de 414 euros.

L'article « caution » doit être abondé de 266 € avec un transfert de l'article « cimetière ».

11 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-décembre :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Bar Restaurant : recherche de locataires :

La personne qui devait venir visiter le samedi 22 novembre n'est pas venue.

Ce vendredi 12 décembre, Didier ROUX, devait faire visiter à une autre personne mais cette visite n'a pas eu lieu. (Peut-être reportée en janvier).

3/ Logement au-dessus de la mairie :

Le logement est loué à compter du 1^{er} janvier 2026 à un jeune couple.

4/ Vœux du Maire ::

Monsieur le Maire confirme que la date est fixée au samedi 17 janvier 2026 à 20h00 à la salle Les Grandes Folies. Les invitations seront distribuées début janvier 2026 pour un coût financier de 120 € TTC. Les galettes et les brioches seront commandées.

5/ Vœux au personnel :

Les vœux seront présentés à 20h00 le vendredi 23 janvier 2026 à la salle de la mairie, avant le conseil municipal. Chaque agent se verra remettre un cadeau.

6/ Schéma directeur Assainissement :

Une réunion de fin de phase 2 a eu lieu le mardi 2 décembre 2025 de 14h00 à 16h30 avec présentation de l'état des différents regards d'accès, ainsi que les maisons raccordées.

7/ Enveloppes personnalisées :

La vente d'enveloppes personnalisées avec des photos de la commune, va être reconduite (environ 1500).

8/ Cimetière : portail et épitaphe :

Un devis de l'entreprise CORTIER de 4 470 € HT est présenté au conseil municipal. Le conseil l'accepte.

9/ Logement du site médical :

Le locataire demande si des travaux d'isolation pourraient être envisagés. Le logement reste difficile à chauffer.

10 / Chapelle Petit Bois : 2ème tranche

Valérie PILLOUX et Magali MATHIEU font le point sur les travaux de cette 2^{ème} tranche.

11/ Projets 2026 :

Les appels à projets pour le département sont à boucler au 31 décembre 2025.

Un devis sera demandé pour la rénovation d'une salle de la classe.

12/ Salle Les grandes Folies :

Quentin Gibelin signale le changement des tarifs :

- * 200 euros forfait week-end + charges de chauffage (eau et électricité dorénavant comprises dans le forfait),
- * 100 euros forfait verre de l'amitié + chauffage.

Le cout financier pour la commune pour les locations suivantes :

- Soirée Beaujolais : 314.48 €
- Festival Alimenterre : 249.05 €

Un concert organisé par Bertrand Auzas aura lieu le 6 mars 2026.

13/ Sapins :

Une réflexion sur la commande de sapins pour l'année prochaine.

14/ PLUi :

Didier ROUX informe que le PLUi entrera en vigueur le 2 mars 2026. Un logiciel permettra la dématérialisation complète des dossiers (formation en février 2026).

15/ Mobilité sur le territoire du Grand Charolais :

Un diagnostic complet réalisé par le cabinet ITEM concernant le plan de mobilité peut être transmis aux conseillers qui le souhaitent.

16/ Projet centrale électrique sur retenue au Moulin de Vaux :

Le maire a posé la question au dernier conseil des maires de la CCGC pour savoir où en était le projet. Sur un plan technique, il continue d'avancer mais les aides de la Région sont toujours en attente.

17/ Commission voirie :

Pour 2026, la commission a donné la priorité à la Route de Mochère.

18/ Travaux dans le garage de la Médiagora :

Le sol a été piqué pour couler une dalle en béton le mercredi 17 décembre.

La séance ordinaire du vendredi 12 décembre 2025 est levée à 23h45.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :
Vendredi 23 janvier 2026 à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procuration : Magali MATHIEU à Valérie PILLOUX